



**2019**

**ANNUAIRE  
STATISTIQUE**

**Siège :**

**B.P.887**

**Tél. (237) 222 20 57 00**

**E-mail : [oapi@oapi.int](mailto:oapi@oapi.int)**

**Site Web : [www.oapi.int](http://www.oapi.int)**

**Yaoundé (République du Cameroun)**

# 2019 | ANNUAIRE STATISTIQUE



- BOPI :** Bulletin Officiel de la Propriété Intellectuelle
- CA :** Chiffre d’Affaires
- CP :** Convention de Paris
- DMI :** Dessin et Modèle Industriel
- IG :** Indications Géographiques
- OAPI :** Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
- OHMI :** Office de l’Harmonisation dans le Marché Intérieur
- OV :** Obtention Végétale
- PCT :** Patent Coopération Treaty
- PI :** Propriété Intellectuelle
- PIB :** Produit Intérieur Brut
- USA :** United States of America

## **GLOSSAIRE**

**Classification de Nice** : expression abrégée désignant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques conformément à l'Arrangement de Nice. La classification de Nice est divisée en 34 classes pour les produits et en 11 classes pour les services.

**Délivrance** : droits de propriété intellectuelle exclusifs conférés à un déposant par un office. Par exemple, les brevets sont délivrés à des déposants (cessionnaires) pour leur permettre d'utiliser et exploiter leurs inventions pendant une période limitée. Le titulaire des droits peut empêcher des tiers non autorisés d'utiliser l'invention.

**Demande** : procédure tendant à solliciter un droit de propriété intellectuelle auprès d'un office, qui examine la demande et décide d'octroyer ou non la protection. La demande désigne aussi l'ensemble des pièces remises à l'office par le déposant.

**Demande internationale selon le système de Madrid** : demande d'enregistrement international d'une marque déposée dans le cadre de l'Arrangement de Madrid ou du Protocole de Madrid administrés par l'OMPI.

**Demande selon le PCT** : demande de brevet déposée en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), administré par l'OMPI (aussi appelée demande internationale selon le PCT).

**Déposant** : toute personne physique ou morale qui dépose une demande de brevet, de modèle d'utilité, de marque, de dessin ou modèle industriel, de nom commercial ou d'indication géographique. Une demande peut être déposée par plusieurs déposants à la fois. Aux fins des statistiques de la propriété intellectuelle figurant dans la présente publication, le déposant dont le nom figure en premier dans la demande est réputé être le propriétaire de la demande.

**Enregistrement** : droits exclusifs, se rattachant notamment à une marque ou à un dessin ou modèle industriel, conférés à un déposant. C'est ainsi, par exemple, que des certificats d'enregistrement sont délivrés à des déposants pour leur permettre d'utiliser et exploiter leur marque ou leur dessin ou modèle industriel pendant une période limitée. Dans certains cas, notamment celui des marques, ces certificats peuvent être renouvelés indéfiniment.

**Enregistrement international selon le système de Madrid :** enregistrement international effectué en vertu du système de Madrid, qui facilite l'acquisition simultanée de droits sur la marque dans plusieurs pays.

**Entrée en phase nationale PCT :** c'est la décision du déposant d'une demande selon le PCT d'aborder la phase nationale dans un office national ou régional. L'entrée en phase nationale, qui consiste à soumettre une demande écrite et à payer des taxes, doit être engagée dans un délai de 30 mois à compter de la date de priorité de la demande (certains offices autorisent des délais plus longs).

**Propriété intellectuelle :** désigne les œuvres de l'esprit : inventions, œuvres littéraires et artistiques, emblèmes, noms, images et dessins utilisés dans le commerce. La propriété intellectuelle comporte deux volets : la propriété industrielle, qui comprend les brevets, les modèles d'utilité, les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques de provenance, et le droit d'auteur, qui s'applique aux œuvres littéraires et artistiques, telles que romans, poèmes et pièces de théâtre, aux films, aux œuvres musicales et artistiques telles que dessins, peintures, photographies et sculptures et aux œuvres d'architecture. Les droits connexes du droit d'auteur sont ceux des artistes interprètes ou exécutants sur leurs prestations, des producteurs de phonogrammes sur leurs enregistrements et des organismes de radiodiffusion sur leurs émissions de radio et de télévision.

**Système de Madrid :** expression abrégée désignant le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, créé dans le cadre de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid et administré par l'OMPI. Le système de Madrid permet à un déposant de présenter une demande d'enregistrement de marque dans un grand nombre de pays moyennant le dépôt d'une demande unique auprès d'un office national ou régional de propriété intellectuelle qui est partie au système. Le système de Madrid simplifie le processus d'enregistrement multinational d'une marque en assouplissant l'exigence de déposer plusieurs demandes auprès de chaque office.

**Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) :** institution spécialisée dans la protection de la Propriété Intellectuelle avec également pour mission de promouvoir l'innovation et la créativité aux fins du développement économique, social et culturel des pays membres au moyen de la propriété intellectuelle.

**Système du PCT :** le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) est un traité international administré par l'OMPI qui facilite l'acquisition des droits de brevet dans un grand nombre de pays. Le système du PCT simplifie la procédure de dépôt multinational en réduisant la nécessité de déposer une demande distincte dans chaque pays. Toutefois, la décision d'octroyer ou non des droits de brevet reste du ressort des offices nationaux ou régionaux et les droits attachés aux brevets demeurent limités à la juridiction de l'administration qui délivre ces derniers. Le traitement des demandes internationales PCT commence par la phase internationale, au cours de laquelle sont effectués une recherche internationale et, éventuellement, un examen préliminaire international, et s'achève avec la phase nationale, au cours de laquelle les offices nationaux ou régionaux des brevets se prononcent sur la brevetabilité d'une invention selon la législation nationale.

**Voie de Paris :** alternative aux voies du PCT, de La Haye ou de Madrid, la voie de Paris (dite également "voie directe") permet de déposer individuellement des demandes d'enregistrement de droits de propriété intellectuelle, directement auprès d'offices signataires de la Convention de Paris.

### I.1 LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DANS LES ETATS OAPI

La propriété industrielle dans les États de l'OAPI est principalement caractérisée par cinq titres :

- Le brevet d'invention et certificat d'addition ;
- La marque de produit ou de service ;
- Le dessin ou modèle industriel ;
- Le nom commercial ;
- L'obtention végétale ;
- L'indication géographique.

#### I.1.1 Le brevet

Le brevet est un titre délivré pour la protection d'une invention, il donne à son titulaire l'exclusivité de l'exploitation pendant une durée de vingt (20) ans sur tout le territoire OAPI à compter de la date de dépôt sous réserve de paiement chaque année d'une taxe (annuité) ; cette protection sur vingt (20) ans est non renouvelable.

#### I.1.2 La marque de produit ou de service

La marque est un titre permettant de distinguer ou identifier les produits ou les services d'une entreprise quelconque. La durée de protection d'une marque sur le territoire OAPI est de dix (10) ans renouvelables indéfiniment sous réserve de la preuve d'usage de cette marque dans les pays OAPI.

#### I.1.3 Le dessin ou modèle industriel

Le dessin ou modèle industriel est un titre protégeant l'aspect esthétique, ornemental apparent d'une création industrielle ou artisanale. La durée de protection du dessin ou modèle industriel est de cinq (05) ans avec la possibilité de deux renouvellements successifs de 5 années soit un total de protection pouvant atteindre quinze (15) ans.

#### I.1.4 Le nom commercial

Le nom commercial est la dénomination sous laquelle est connu et exploité un établissement industriel, commercial, agricole ou artisanal. Le nom commercial est protégé par un enregistrement pour une durée de dix (10) ans renouvelables indéfiniment sous réserve de satisfaire aux conditions légales et réglementaires.

#### I.1.5 L'obtention végétale

C'est le titre protégeant une nouvelle variété végétale qui se doit d'être nouvelle, distincte, homogène, stable et faire l'objet d'une dénomination destinée à être la désignation générique de la variété. L'obtention végétale a une durée de protection de vingt-cinq (25) ans à compter de la date de délivrance du certificat d'obtention végétale.

### I.1.6 L'indication géographique

Les Indications Géographiques peuvent être comprises comme des dénominations d'un pays, d'une région ou localité de ce pays, qui servent à désigner des produits qui en sont originaires et dont les qualités, la réputation ou les caractéristiques déterminées peuvent être attribuées au milieu naturel de ces lieux de provenance, ou encore à des savoirs faire particuliers, que les producteurs de ces dits lieux, mettent en œuvre dans les étapes de production ou de l'élaboration de ces dits produits. Elles constituent un droit collectif d'usage du nom réservé aux communautés qui en respecte le cahier des charges.

## I.2 CADRE CONCEPTUEL DE L'ANNUAIRE

Le présent annuaire met à la disposition du personnel, des parties prenantes et du public en général, les principaux résultats de la statistique de l'OAPI, sous la forme de tableaux synoptiques contenant des séries mensuelles (et/ou annuelles) comparables dans le temps. Il permet de faire ressortir les statistiques sur les titres que l'OAPI a délivré à la suite de dépôts de demandes de protection.

Les différentes demandes proviennent généralement de demandeurs originaires de divers pays y compris ceux de l'espace OAPI, ou encore d'autres offices de propriété intellectuelle. Cela donne lieu à l'utilisation d'un certain nombre de termes qu'il conviendrait tout d'abord de définir :

**Résident :** Il s'agit d'une personne physique ou morale résident dans l'un des États membres de l'OAPI. Ainsi, une demande émanant d'un résident est une demande déposée auprès de l'Administration chargée de la propriété intellectuelle de l'un des États membres ou directement auprès de l'Organisation par un déposant résident dans l'un de ces États. Les dépôts de titre émanant de résidents sont aussi appelés **dépôts nationaux**.

**Non-résident :** C'est le terme désignant une personne physique ou morale qui ne réside pas dans un pays membre de l'OAPI. La demande de titre émanant d'un non-résident est donc une demande adressée à l'Organisation par un résident d'un État qui ne fait pas partie de l'OAPI. Ces demandes sont aussi appelées demandes étrangères.

**Pays d'origine :** Cela s'entend du pays dont est résident un déposant de titre de PI auprès de l'OAPI.

**Office de priorité :** Ce terme s'inscrit beaucoup plus dans le cadre de traités internationaux qui permettent à un titulaire de titres de PI auprès d'un office de propriété Intellectuelle d'un espace économique donné de l'étendre à d'autres offices de PI et ainsi à d'autres espaces économiques. Vu sous cet angle, un office de priorité est celui auprès duquel le titre, dont la protection veut être étendue à l'espace OAPI, a été protégé en premier.

**Classe de produits et de services :** Les produits et services auxquels s'appliquent les marques sont regroupés en 45 classes définies dans la classification de Nice. Ainsi un déposant peut faire une demande de marque en indiquant l'une ou plusieurs de ces classes.

**Office d'origine :** Ce terme désigne l'office de la partie contractante par l'intermédiaire duquel le déposant a qualité pour utiliser le Système de Madrid. Il s'introduit dans le processus de l'enregistrement international des marques.

**Office désigné :** Ce terme désigne l'office par lequel la marque à enregistrer est examinée suivant sa législation nationale ou régionale. Cela a lieu toujours dans le cadre des traités internationaux sur l'enregistrement des marques.

### 1.3 SITUATION DES TITRES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE DES RESIDENTS EN 2019

L'année 2019 aura globalement été marquée par une baisse globale du volume des demandes de titres déposées par les résidents par rapports à leur niveau de dépôts réalisé en 2018, soit en valeur relative une diminution des dépôts de **30,23%** et **3,57%** respectivement pour brevets et les marques, tandis que les DMI des résidents ont chuté de **12, 02%**. Ces statistiques sont assorties de leurs situations démographiques.

**Tableau 1 :** Populations, superficie et titres de propriété des Etats Membres de l'OAPI en 2019

Pays	Populations	Superficie (km <sup>2</sup> )	Brevets	Marques	DMI	Noms commerciaux
Bénin	11 176 000	114 763	6	103	1	36
Burkina Faso	19 193 000	270 764	0	105	12	95
Cameroun	24 054 000	475 440	31	325	35	209
Comores	814 000	1 861	0	2	0	0
Congo	5 261 000	342 000	5	14	1	74
Côte d'Ivoire	24 295 000	322 462	18	530	64	201
Gabon	2 025 000	267 670	8	57	13	1
Guinée	12 717 000	245 857	0	154	49	5
Guinée Bissau	1 861 000	36 125	0	18	4	58
Guinée Equatoriale	1 268 000	28 050	0	9	0	6
Mali	18 542 000	1 248 574	3	143	16	59
Mauritanie	4 420 000	1 030 700	0	87	1	5
Niger	21 477 000	1 267 000	3	44	0	8
Rep. Centrafricaine	4 659 000	622 980	1	4	1	192
Sénégal	15 851 000	196 712	13	276	18	4218
Tchad	14 900 000	12 480 000	0	32	5	11
Togo	7 798 000	56 800	2	94	7	45
<b>Total</b>	<b>190 311 000</b>	<b>19 007 758</b>	<b>90</b>	<b>1997</b>	<b>227</b>	<b>5223</b>

- **Brevets, 90 dépôts contre 129 en 2018 :** Le Cameroun premier pays sur la liste a effectué 31 dépôts ; suivi de la Côte d'Ivoire et du Sénégal avec 18 et 13 dépôts respectivement. Ces trois pays comptabilisent à eux seuls 68,9% de la demande nationale en 2019.
- **Marques, 1997 dépôts contre 2071 en 2018 :** la Côte d'Ivoire premier pays sur la liste comptabilise 530 dépôts, secondée par, le Cameroun 325 dépôts, suivi du Sénégal et de la Guinée avec respectivement 276 et 154 dépôts. Ces quatre premiers pays sur la liste comptabilisent 64,3% de la demande nationale en 2019.
- **DMI, 227 dépôts contre 258 en 2018 :** La Côte d'Ivoire toujours en tête de liste a déposé 64 demandes contre 92 DMI en 2018, soit une baisse de 43,7%. La Guinée arrive

en seconde position avec 49 DMI suivi du Cameroun avec 35 DMI. Ces trois pays représentent 65,2% de la demande nationale en 2019.

- **Noms commerciaux, 5223 dépôts :** le Sénégal a déposé 4218 noms commerciaux, le Cameroun 209, la Côte d'Ivoire 201 et la république Centrafricaine 192 noms commerciaux. Le Sénégal à lui seul représentent 80,76% de la demande en 2019.

## II : LES BREVETS

Les opérations de dépôts de demandes à l'OAPI peuvent s'effectuer à travers deux voies :

### Dépôts via le *Patent Cooperation Treaty (PCT)*

Les dépôts PCT sont des demandes de brevets entrant en phase régionale OAPI en vertu du PCT (Patent Cooperation Treaty ou Traité de Coopération en matière de brevet).

### Dépôts via la *Convention de Paris (CP)*

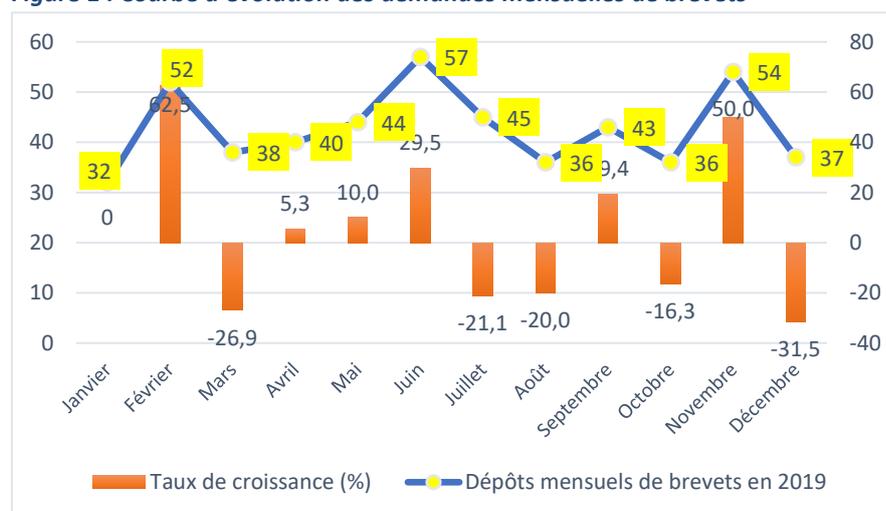
Les dépôts via la Convention de Paris sont des demandes de brevets OAPI effectuées en vertu de la convention de Paris soit directement par le déposant, soit par le canal d'un mandataire agréé auprès de l'OAPI.

## II.1 TENDANCE GENERALE

### II.1.1 *Tendance des activités de l'OAPI en matière de brevets*

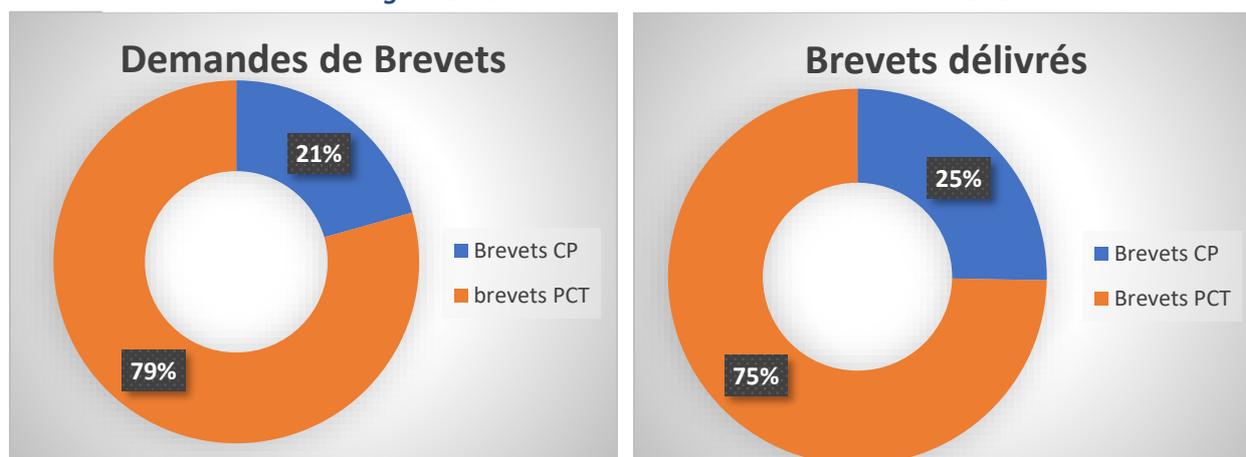
Le graphique N° 1 ci-après présente l'évolution des dépôts mensuels de brevets reçus à l'OAPI entre 2018 et 2019.

Figure 1 : Courbe d'évolution des demandes mensuelles de brevets



Ce graphique indique trois pics importants de dépôts à savoir aux mois de février, juin et novembre. Au mois de février, ce pic se situe à 52 dépôts tandis qu'il est estimé à 57 et 54 dépôts aux juin et de novembre respectivement. Le score le plus faible a été observé au mois de janvier 2019. Le nombre moyen de demandes de brevets a été de 42 demandes par mois en 2019.

Figure 2 : Demandes et délivrances de brevets en 2019



Les brevets PCT sont historiquement les plus nombreux autant pour les demandes que pour les délivrances. Avec 408 demandes en 2019, les brevets PCT sont en progression de 2,5% par rapport à leur niveau en 2018. Ce chiffre représente une part de 79,4% des dépôts, contre 20,6% de dépôts effectués suivant la Convention de Paris (CP). De même que 366 brevets internationaux PCT ont été délivrés, soient 74,7% du stock, contre 124 brevets CP représentant 25,3% de ce stock.

Ceci s'explique principalement par le fait que les demandes CP proviennent majoritairement des déposants nationaux de l'OAPI alors que les demandes PCT sont essentiellement issues des déposants étrangers, principaux usagers de la Propriété Intellectuelle au sein de l'OAPI.

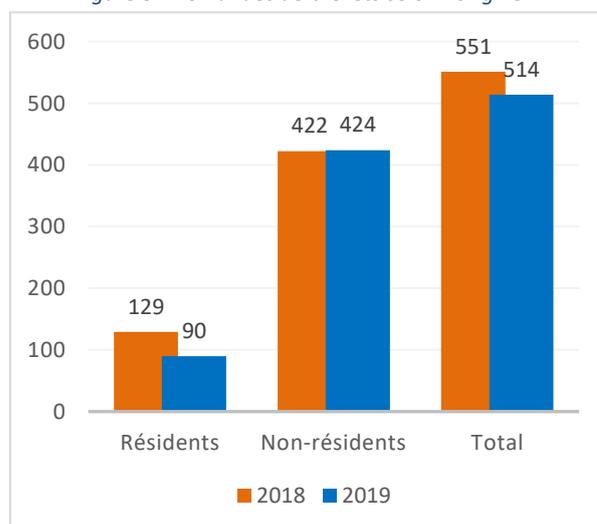
### II.1.2 Répartition des brevets selon l'origine

Les figures 3 et 4 ci-après présentent les dépôts et les brevets délivrés selon l'origine en 2018 et 2019.

#### *Demandes émanant des résidents et des non-résidents*

Le volume des dépôts de brevets est passé de 551 à 514 en 2019, soit une baisse de 6,72 % par rapport à leur niveau en 2018. Cette diminution du volume globale des dépôts observée résulte de la chute des dépôts des nationaux en baisse de 30,2% en 2019. Les dépôts étrangers cependant, sont restés plus ou moins stable sur la période en revue.

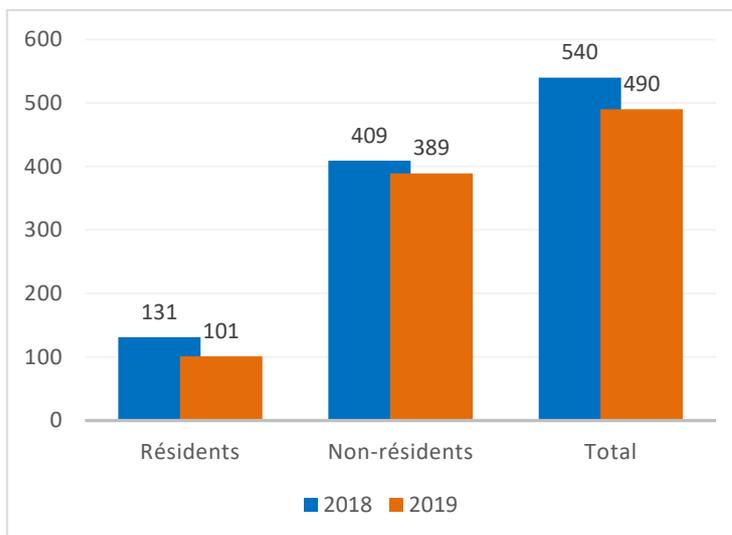
Figure 3 : Demandes de brevets selon l'origine



## Délivrances des brevets aux résidents et aux non-résidents

Les brevets délivrés sont passés de 540 en 2018, à 490 en 2019, soit une baisse de 9,3%. Cette baisse observée se justifie par une diminution simultanée des brevets délivrés à la fois aux résidents et aux étrangers. Les brevets délivrés sont en diminution de 22,9% et 4,9% respectivement pour les résidents et les non-résidents.

Figure 4 : Délivrances de brevets selon l'origine

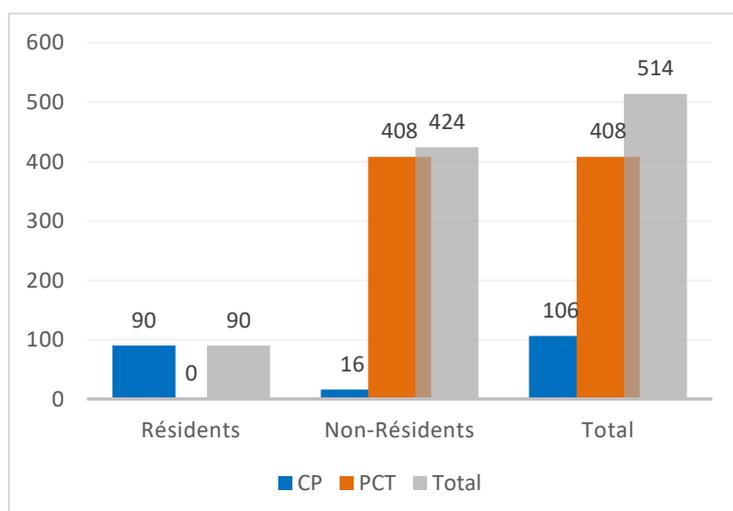


### II.1.3 Répartition des demandes et délivrances de brevets selon la nature et l'origine

Les dépôts effectués par les résidents sont essentiellement des dépôts réalisés suivant la voie du CP. En revanche, les étrangers font recours majoritairement à la voie du PCT. De plus, les dépôts de demandes de brevets à l'OAPI sont en majorité constitués des dépôts étrangers.

#### Demande de brevets

Figure 5 : Répartition des demandes de brevets par nature et par origine

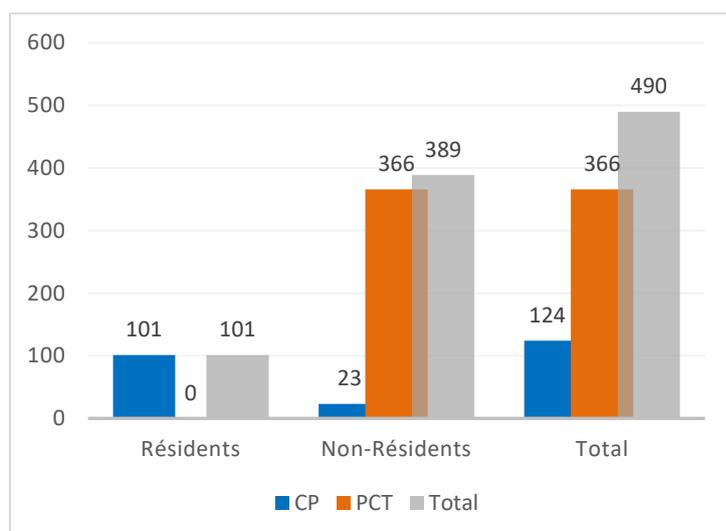


Sur un total de 514 demandes de dépôts de brevets comptabilisées, 79,4% estimés à 408 dépôts ont été faites suivant la procédure du PCT, contre seulement 20,6%, soit 106 demandes CP. Parmi les dépôts CP, environ 15% sont d'origine étrangère tandis que l'ensemble des dépôts de résidents sont des demandes CP.

demandes CP.

## *Délivrance de brevets*

**Figure 6 : répartition des brevets délivrés par nature et par origine**



Les brevets délivrés en 2019 sont constitués majoritairement des brevets PCT, soient 74,7% (366) titres PCT sur un total de 490 délivrés), contre 25,3% de brevets CP (124 titres). Parmi les brevets CP délivrés, seulement 18,5% (23 titres) étaient d'origine étrangère. En revanche, tous les brevets PCT délivrés étaient d'origine étrangère,

ce qui permet de réaffirmer la prédominance des brevets étrangers dans le portefeuille des titres délivrés à l'OAPI dans la catégorie des brevets.

## II.2 ACTIVITES EN MATIERE DE BREVET PAR PAYS D'ORIGINE

### II.2.1 Demandes et délivrances de brevets des résidents en 2019

Les tableaux 2 et 3 ci-après donnent une répartition par pays des demandes et des délivrances de brevets effectuées par les résidents en 2019 en comparaison avec les performances réalisées en 2018. Le Cameroun détient la première place avec 31 dépôts, suivi de la Côte d'Ivoire et du Sénégal avec respectivement 18 et 13 dépôts.

### *Demande de brevets*

**Tableau 2 : demandes de brevets de résidents**

Pays	Années		Variations (%)
	2018	2019	
Bénin	5	6	20,0
Burkina Faso	7	0	-100,0
Cameroun	41	31	-24,4
Congo	1	5	400,0
Côte d'Ivoire	23	18	-21,7
Gabon	3	8	166,7
Guinée	1	0	-100,0
Mali	8	3	-62,5
Niger	6	3	-50,0
Rep. Centrafricaine	3	1	-66,7
Sénégal	20	13	-35,0
Tchad	8	0	-100,0
Togo	3	2	-33,3
Total	129	90	-30,2

Le volume des dépôts de brevets des résidents est en baisse de 30,2% par rapport à leur niveau en 2018 et passant de 129 en 2018 à 90 dépôts en 2019. Cette baisse est la conséquence de la chute des dépôts en provenance de certains pays notamment du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal qui constituent les plus gros déposants dans la catégorie. Aussi, le Tchad, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont vu leurs dépôts baisser considérablement au cours de la période en revue.

## Délivrance de brevets

Les brevets délivrés aux résidents sont passés de 131 en 2018 à 101 à 2019, soit une baisse de l'ordre de 22,9%.

Tableau 3 : Délivrances des brevets des résidents

Pays	Années		Variations (%)
	2018	2019	
Bénin	3	5	66,7
Burkina Faso	9	5	-44,4
Cameroun	37	34	-8,1
Congo	4	1	-75,0
Côte d'Ivoire	31	17	-45,2
Gabon	1	3	200,0
Guinée	1	1	0,0
Mali	7	4	-42,9
Mauritanie	3	0	-100,0
Niger	6	5	-16,7
Rep. Centrafricaine	0	3	-
Sénégal	19	18	-5,3
Tchad	6	1	-83,3
Togo	4	4	0,0
<b>Total</b>	<b>131</b>	<b>101</b>	<b>-22,9</b>

## II.2.2 Demandes et délivrances de brevets étrangers en 2019

Tableau 4 : Demandes de brevets étrangers selon la voie de dépôts.

Code	Pays d'origine	Dépôts par nature		Total
		PCT	CP	
AR	Argentine	1	0	1
AW	Aruba	1	0	1
AU	Australie	8	0	8
AT	Autriche	5	0	5
BE	Belgique	10	1	11
BR	Brésil	3	0	3
BG	Bulgarie	1	0	1
CA	Canada	2	0	2
KY	Îles Caïman	6	0	6
CN	Chine	16	0	16
DK	Danemark	2	0	2
FI	Finlande	4	0	4
FR	France	56	4	60
DE	Allemagne	12	0	12
HK	Hong Kong	0	1	1
HU	Hongrie	5	0	5
IN	Inde	15	5	20

IE	Ireland	1	0	1
IL	Israël	2	0	2
IT	Italie	10	0	10
JP	Japon	19	1	20
KE	Kenya	0	1	1
KR	Korea (Republic of)	8	0	8
MY	Malaisie	2	0	2
MX	Mexico	2	0	2
MA	Maroc	2	0	2
NO	Norvège	2	0	2
PT	Portugal	4	0	4
RU	Fédération Russe	5	0	5
SG	Singapore	1	0	1
ZA	Afrique du Sud	4	0	4
ES	Espagne	3	0	3
SE	Suède	58	0	58
CH	Suisse	22	0	22
TW	Taiwan, Province of China	2	0	2
NL	Pays Bas	9	0	9
TR	Turquie	1	0	1
AE	Emirates Arabes unis	1	1	2
GB	Royaume Uni	18	0	18
US	Etats Unis d'Amérique	82	2	84
UZ	Ouzbékistan	1	0	1
VG	Îles vierges Britanniques	2	0	2
<b>Total</b>		<b>408</b>	<b>16</b>	<b>424</b>

Le stock global des demandes de brevets étrangers en 2019 a été de 424 brevets composés de 408 demandes PCT contre seulement 16 demandes CP.

*Tableau 5 : Délivrances de brevets étrangers en 2019*

Code	Pays d'origine	Brevets par nature délivrés		Total
		PCT	CP	
AU	Australie	8	0	8
AT	Autriche	4	0	4
BE	Belgique	12	0	12
BG	Bulgarie	1	0	1
CA	Canada	5	0	5
KY	Îles caïman	2	0	2
CL	Chili	1	0	1
CN	Chine	12	3	15
DK	Danemark	10	0	10
FI	Finlande	3	0	3
FR	France	61	4	65
DE	Allemagne	12	0	12
GR	Grèce	1	0	1
HK	Hong Kong	0	1	1
HU	Hongrie	2	0	2
IN	Inde	5	4	9
IE	Irlande	1	0	1
IL	Israël	2	0	2
IT	Italie	7	0	7
JP	Japon	13	2	15
JE	Jersey	1	0	1
KR	Korea (Republic of)	2	0	2
MU	Île Maurice	2	1	3
MC	Monaco	0	1	1
MA	Maroc	3	0	3
NO	Norvège	2	0	2
PL	Pologne	1	0	1
SG	Singapore	3	0	3
SK	Slovaquie	1	0	1
ZA	Afrique du Sud	11	2	13
ES	Espagne	6	0	6
SE	Suède	39	0	39
CH	Suisse	23	0	23
TW	Taiwan, Province of China	1	0	1
NL	Pays Bas	15	0	15
TC	Turks and Caicos Islands	1	0	1
AE	Emirates Arabes Unis	1	3	4
GB	Royaume Uni	28	0	28
US	Etats Unis d'Amérique	62	2	64
VG	Îles vierges Britanniques	2	0	2
<b>Total</b>		<b>366</b>	<b>23</b>	<b>389</b>

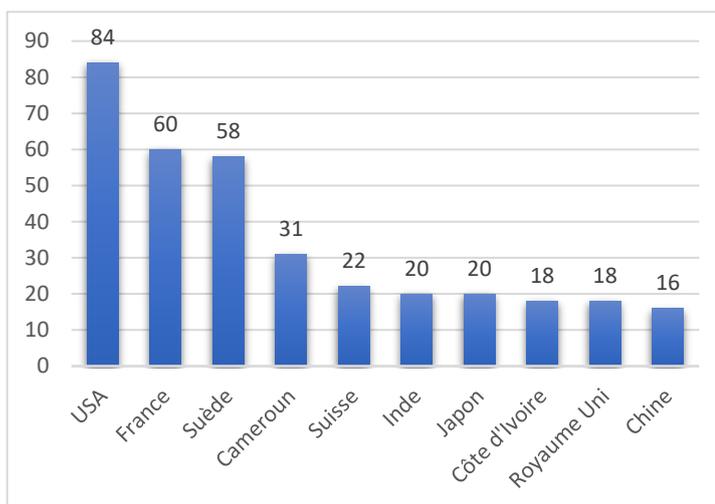
Au total, 389 brevets étrangers ont été délivrés en 2019. Parmi les brevets délivrés et destinés à la protection étrangère 366 ont été des PCT contre seulement 23 brevets CP.

### II.2.3 Répartition des dépôts et délivrances de brevets (Top 10) en 2019

#### Demandes de brevets

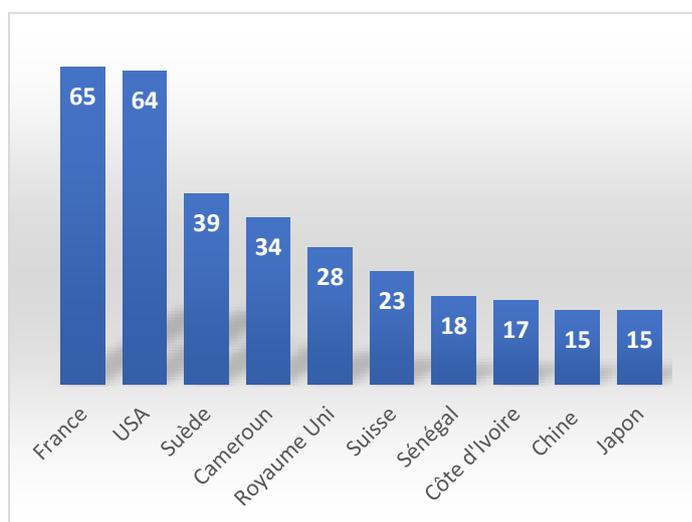
Les Etats Unis d’Amérique occupent la première place en 2019 avec 84 dépôts, suivis de la France et de la Suède avec 60 et 58 dépôts respectivement. Le Cameroun classé au quatrième rang avec 31 dépôts, est le premier pays de l’espace OAPI sur ce classement.

Figure 7 : Top 10 des demandes de brevets en 2019



#### Délivrances de brevets

Figure 8 : Top 10 des délivrances de brevets en 2019



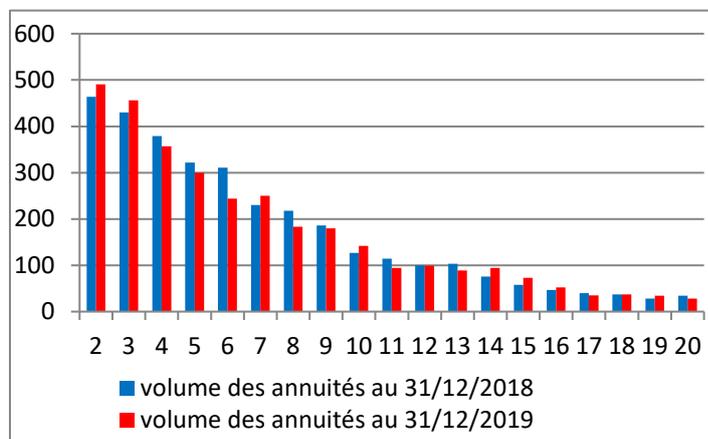
La France occupe la première place dans le classement du Top 10 des origines de brevets délivrés en 2019, avec 65 titres délivrés, suivis des Etats-Unis d’Amérique et de la suède avec respectivement 64 et 39 brevets délivrés. Le volume des titres délivrés varie fortement en fonction de chaque origine et des dépôts en stock.

La France et les Etats unis d’Amériques concentrent une part importante des titres délivrés en 2019.

### II.3 MAINTIEN EN VIGUEUR

Les annuités sont des taxes payées annuellement par le titulaire d'un brevet afin d'assurer le maintien en vigueur de son brevet sur la période de validité qui est de 20 ans.

Figure 9 : Annuités des brevets payés en 2019



En 2019, 3 238 paiements d'annuités ont été effectués contre 3 304 en 2018, soit une légère baisse de 2 %.

Il ressort de l'analyse du graphique ci-contre qu'à partir de la 8ème annuité, 50% du portefeuille des brevets sont abandonnés. Deux raisons peuvent expliquer cet état des faits : (i)

l'inexploitation des brevets, (ii) la subvention accordée aux déposants économiquement faibles des Etats membres qui diminue à compter de 5ème. En somme, du fait de leur inexploitation, les titulaires de ces brevets payent de moins en moins les taxes de maintien en vigueur au fur et à mesure que la durée de vie des brevets augmente.

### II.4 AUTRES OPERATIONS EN MATIERE DE BREVETS

Lorsqu'un brevet est délivré à l'OAPI, il peut subir des changements tout au long de sa durée de vie. Ces changements donnent souvent lieu à des Inscriptions au Registre Spécial des Brevets (IRSB).

Le tableau n° 7 ci-dessous montre l'évolution des autres opérations de maintien en vigueur effectués en 2018 et 2019.

Tableau 7 : Autres opérations en matière de brevets

Opérations	Années	
	2018	2019
Restaurations	25	15
Recours	0	0

Il y a eu 15 demandes de restauration de brevets au 31 Décembre 2019 contre 25 pour la même période en 2018, soit une baisse de 40 %.

## III : LES MARQUES DE PRODUITS ET DE SERVICES

Le dépôt d'une demande d'enregistrement des marques à l'OAPI peut se faire par deux voies :

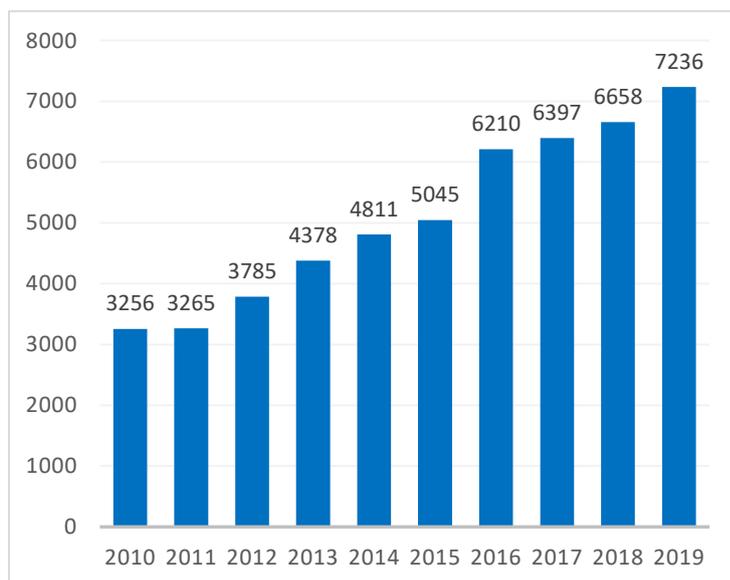
- La voie régionale qui regroupe les dépôts directs au siège de l'Organisation et les dépôts indirects auprès d'administrations nationales sur le territoire OAPI régit par l'Accord de Bangui ;
- La voie internationale dans le cadre du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques administré par le Bureau International (BI) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à travers deux traités : l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid.

### III.1 TENDANCE GENERALE

#### III.1.1 Tendence des activités de l'OAPI en matière de Marques

##### - Evolution annuelle des demandes et enregistrements de marques

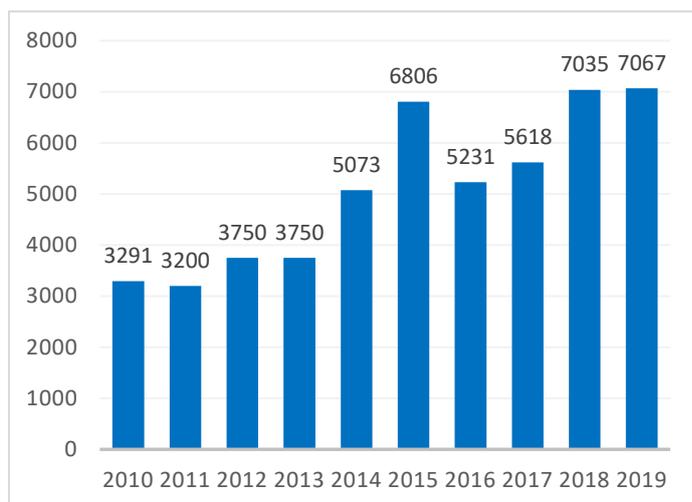
Figure 9 : Evolution des dépôts de marques



L'analyse de l'évolution annuelle des demandes de marques sur les dix dernières années fait ressortir l'année 2012 comme étant celle de la reprise de croissance des dépôts après une stabilité observée entre 2010 et 2011. Les demandes de dépôts sont en progression de façon continue depuis 2012 avec singulièrement une croissance en volume de 8,7% observée en 2019

pour un total de 7236 dépôts enregistrés. Toutefois, l'année 2016 reste marquée comme celle au cours de laquelle les demandes de marques à l'OAPI ont franchi la barre des 6000 dépôts.

Figure 10 : Evolution des marques enregistrées



Les enregistrements de marques sont restés stables entre 2012 et 2013 avant d’amorcer leur croissance en 2014 et atteindre leur pic estimé à 6806 titres délivrés en 2015, pour connaître après une baisse de 23% en 2016. L’année 2017 a cependant été marquée par une légère hausse, le volume des enregistrements s’étant accru de 7.40% par rapport à leur niveau l’année précédente. L’année 2018

a connu un accroissement remarquable des marques enregistrées avec une croissance 25,2% par rapport à leur niveau en 2017. Le nombre de marque enregistrés est resté stable entre 2018 et 2019.

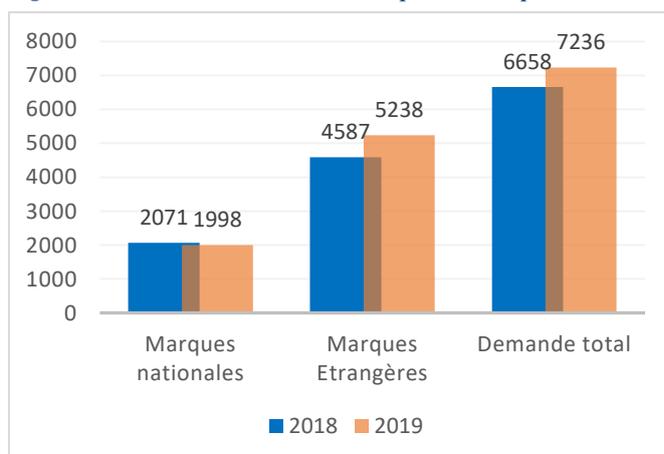
### III.1.2 Répartition de la demande globale de marques

#### III.1.2.1 Evolution de la demande par origine de dépôts

Tableau 8: Répartition des demandes par origine de dépôts

Demande globale selon l'origine de dépôts	Années de dépôts		Variations (%)	Part demande 2019 (%)
	2018	2019		
<b>Marques nationales</b>	2071	1998	-3,52	27,61
<b>Marques Etrangères</b>	4587	5238	14,19	72,39
<b>Demande total</b>	6658	7236	8,68	100,00

Figure 11 : Evolution du volume des dépôts de marques selon l'origine



Le volume globale de demandes de marques est passé de 6658 en 2018 à 7236 en 2019, soit une progression de 8,68% par rapport au niveau observé en 2018. Les marques étrangères sont passées de 4587 en 2018 à 5238 en 2019, soit une progression de 14,19% tandis que les dépôts de résidents de l’espace

OAPI affichent une baisse de 3,52%. De 2071 en 2018, ces dépôts ont reculé pour se situer à 1998 en 2019. Les dépôts étrangers ont été les plus nombreux, faisant ainsi des non-résidents

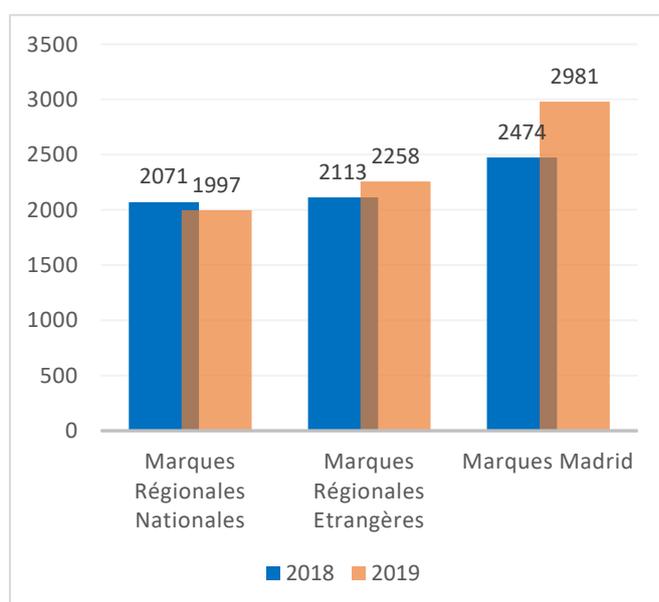
les principaux usagers de notre système avec plus de 72% du volume de la demande globale de marques reçue à l'OAPI en 2019.

### III.1.2.2 Evolution de la demande par voie de dépôts

Tableau 9 : Répartition des demandes par voie de dépôts

Demande par voie de dépôts	Années de dépôts		Variation (%)	Parts du volume en 2019 (%)
	2018	2019		
<b>Marques Régionales Nationales</b>	2071	1997	-3,57	27,60
<b>Marques Régionales Etrangères</b>	2113	2258	6,86	31,21
<b>Marques Madrid</b>	2474	2981	20,49	41,20
<b>Volume Total</b>	6658	7236	8,68	100,00

Figure 12 : Evolution du volume des demandes selon la voie de dépôts



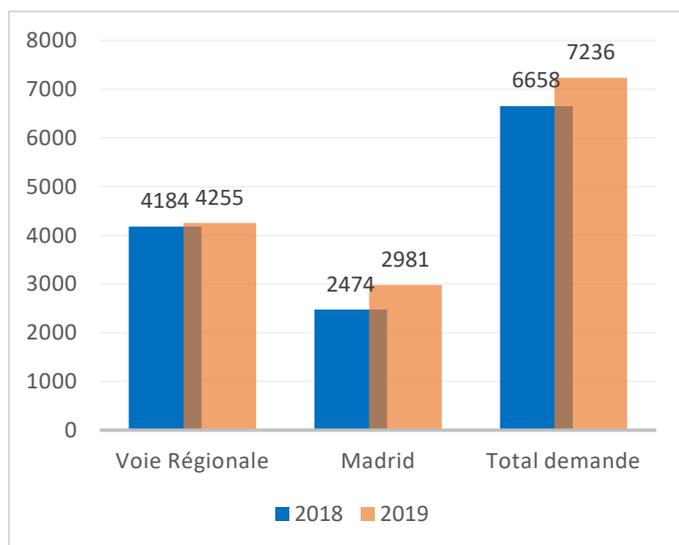
La demande de marque est constituée en stock de 27,6% des demandes nationales, contre 31,21% des demandes régionales étrangères, l'ensemble des deux composantes se référant aux dépôts de la voie régionale et le tout estimée à **58,8%** du volume globale, tandis que l'autre composante de la demande évaluée à 41,2% correspond aux dépôts relatifs au protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des

marques.

Tableau 10 : Synthèse des demandes par voie de dépôts

Synthèse de la demande globale par voie de dépôts	Années de dépôts		Variation 2018-19(%)	Part demande 2019 (%)
	2018	2019		
<b>Voie Régionale</b>	4184	4255	1,7	58,80
<b>Madrid</b>	2474	2981	20,5	41,20
<b>Total demande</b>	6658	7236	8,7	100,00

Figure 13 : Synthèse de la demande par voie de dépôts



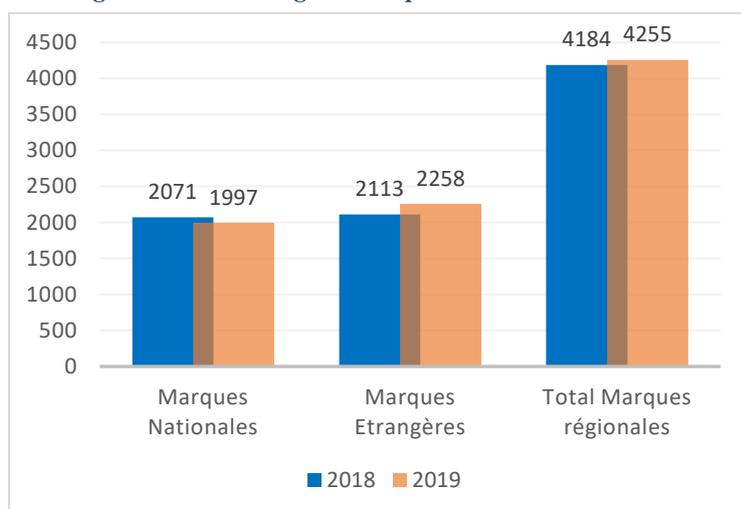
Le stock des marques régionales affiche une légère progression de 1,7% en 2019. Les dépôts Madrid, sont passés de 2474 en 2018, à 2981 en 2019, soit une progression de 20,5% par rapport leur niveau en 2018. Toutefois, la voie régionale reste la plus sollicitée par les déposants avec 58,8% du volume global de la demande, contre 41,2% pour les déposants de la voie Madrid.

### III.1.2.3 Evolution des demandes régionales par origine de dépôts

Tableau 11 : Répartition des demandes régionales

Demandes de Marques de la voie régionale	Années de dépôts		Variations (%)	Part de la demande en 2019 (%)
	2018	2019		
Marques Nationales	2071	1997	-3,57	46,93
Marques Etrangères	2113	2258	6,86	53,07
Total Marques régionales	4184	4255	1,70	100,00

Figure 14 : Evolution des demandes de marques de la Voie régionale selon l'origine de dépôts



Les marques étrangères constituent une part importante du stock de dépôts effectués suivant la voie régionale. Elles représentent un peu plus de la moitié, soient 53,07% du stock des marques régionales en 2019 contre 46,93% des marques nationales, l'autre composante du stock. Les marques nationales étant celles ayant été

déposées par les ressortissants de l'espace OAPI, elles affichent une baisse de 3,57% en 2019 tandis que les marques étrangères sont en progression de 6,86.

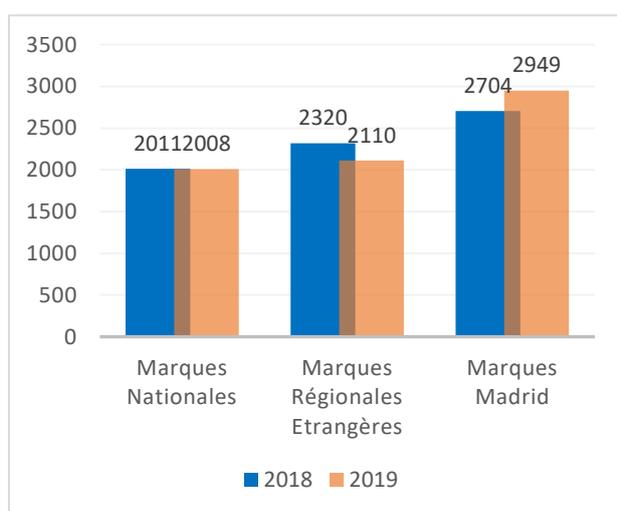
### III.1.3 Répartition des enregistrements de marques

#### III.1.3.1 Evolution des enregistrements selon l'origine de la demande

Tableau 12 : Répartition des enregistrements selon l'origine de la demande

Marques enregistrées par origine	Années		Variations 2018-19(%)	Part du volume en 2019 (%)
	2018	2019		
Marques Nationales	2011	2008	-0,15	28,41
Marques Régionales Etrangères	2320	2110	-9,05	29,86
Marques Madrid	2704	2949	9,06	41,73
Total	7035	7067	0,45	100

Figure 15 : Evolution des marques enregistrées selon l'origine

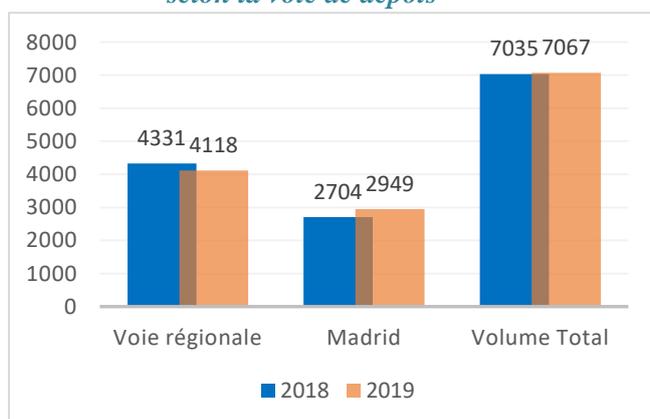


Le volume globale des marques enregistrées est resté stable en 2019. Constitué à 28,41% de marques nationales délivrées, le stock de marques nationales délivrées affiche une croissance plus ou moins stable. Les marques régionales Etrangères délivrées sont en baisse 9,05%. Elles représentent 29,86% tandis que les Marques Madrid délivrées sont en progression de 9,06% et sont estimées 41,73% du stock global.

Tableau 13 : Répartition des enregistrements par voie de dépôts

Marques enregistrées	Année		Variation 2018-19(%)	Part du volume en 2019(%)
	2018	2019		
Voie régionale	4331	4118	-4,92	58,3
Madrid	2704	2949	9,06	41,7
Volume Total	7035	7067	0,45	100,0

Figure 16 : Evolution des marques enregistrées selon la voie de dépôts



Les marques de la voie régionale ont été estimées à 58,3% du stock global des titres délivrés en 2019 contre 41,7% pour les marques Madrid, chiffres qui correspondent à une baisse de 4,92% pour les marques régionales tandis que les marques la voie Madrid enregistrées affichent une progression de 9,06%.

## III.2 ACTIVITE EN MATIERE DE MARQUES, PAR PAYS D'ORIGINE

### III.2.1 Répartition des demandes nationales de marques

Tableau 14 : Répartition des demandes nationales de marques

Pays d'origine	2018		2019		Croissance demandes 2018-19 (%)	Croissance nombre de classe 2018-19 (%)	Part du total des demandes 2019 (%)	Part du total des classes indiquées 2019 (%)
	Demandes	Nombre de classes indiquées	Demandes	Nombre de classes indiquées				
Bénin	97	172	103	201	6,19	16,86	5,16	5,09
Burkina Faso	108	207	105	211	-2,78	1,93	5,26	5,34
Cameroun	333	585	325	617	-2,40	5,47	16,27	15,62
Centrafrique	7	7	4	8	-42,86	14,29	0,20	0,20
Comores	6	12	2	3	-66,67	-75,00	0,10	0,08
Congo	36	69	14	30	-61,11	-56,52	0,70	0,76
Côte d'Ivoire	613	1175	530	940	-13,54	-20,00	26,54	23,80
Gabon	48	89	57	106	18,75	19,10	2,85	2,68
Guinée	108	156	154	245	42,59	57,05	7,71	6,20
Guinée Bissau	17	30	18	32	5,88	6,67	0,90	0,81
Guinée Equatoriale	5	5	9	20	80,00	300,00	0,45	0,51
Mali	102	193	143	268	40,20	38,86	7,16	6,78
Mauritanie	46	48	87	113	89,13	135,42	4,36	2,86
Niger	35	378	44	361	25,71	-4,50	2,20	9,14
Sénégal	251	506	276	554	9,96	9,49	13,82	14,03
Tchad	7	14	32	41	357,14	192,86	1,60	1,04
Togo	252	601	94	200	-62,70	-66,72	4,71	5,06
<b>Total</b>	<b>2071</b>	<b>4247</b>	<b>1997</b>	<b>3950</b>	<b>-3,57</b>	<b>-6,99</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

La comparaison du nombre de désignations par origine montre que, la Côte d'Ivoire, arrivée en tête du classement, a vu ses dépôts reculer de 613 en 2018 à 530 en 2019, soit une baisse de **13,54%** par rapport à leur niveau l'année précédente. Arrivée au second rang du classement en 2018 avec ses 333 dépôts, le Cameroun a conservé sa deuxième place, mais a vu ses dépôts baisser de **2,40%** pour se situer à 325 dépôts en 2019. En revanche, le Sénégal troisième au classement en 2019 avec 276 demandes, a vu ses demandes s'accroître de **9,96%**. Les trois premiers pays de résidents au classement (Côte d'Ivoire, Cameroun et Sénégal) s'adjugent un peu plus de la moitié (**56,6%**) de toutes les demandes déposées par les résidents en 2019.

### III.2.2 Evolution des enregistrements des marques nationales

Tableau 15 : Répartition des enregistrements par origine

Pays d'origine	2018		2019		Croissance enregistrements 2018-19 (%)	Croissance nombre de classe 2018-19 (%)	Part du total enreg 2019 (%)	Part du total des classes indiquées 2019 (%)
	Marques enregistrées	Nombre de classes indiquées	Marques enregistrées	Nombre de classes indiquées				
Bénin	117	214	116	226	-0,85	5,61	5,8	5,90
Burkina Faso	122	251	99	197	-18,85	-21,51	4,9	5,15
Cameroun	311	550	326	641	4,82	16,55	16,2	16,75
Centrafrique	5	5	10	13	100,00	160,00	0,5	0,34
Comores	3	6	3	7	0,00	16,67	0,1	0,18
Congo	19	32	23	32	21,05	0,00	1,1	0,84
Côte d'Ivoire	537	972	559	1108	4,10	13,99	27,8	28,94
Gabon	36	63	62	99	72,22	57,14	3,1	2,59
Guinée	97	130	172	252	77,32	93,85	8,6	6,58
Guinée Bissau	20	34	15	21	-25,00	-38,24	0,7	0,55
Guinée Equatoriale	1	1	9	15	800,00	1400,00	0,4	0,39
Mali	96	174	121	241	26,04	38,51	6,0	6,30
Mauritanie	58	63	68	85	17,24	34,92	3,4	2,22
Niger	42	382	29	107	-30,95	-71,99	1,4	2,80
Sénégal	286	592	285	565	-0,35	-4,56	14,2	14,76
Tchad	12	13	10	12	-16,67	-7,69	0,5	0,31
Togo	249	581	101	207	-59,44	-64,37	5,0	5,41
<b>Total</b>	<b>2011</b>	<b>4063</b>	<b>2008</b>	<b>3828</b>	<b>-0,15</b>	<b>-5,78</b>	<b>100,0</b>	<b>100,00</b>

### III.3 Répartition des demandes de marques étrangères par voie de dépôts

#### III.3.1 Demandes directes par pays d'origine de dépôts (voie régionale)

Tableau 16 : Répartition des demandes directes étrangères par origine

Code	Pays d'origine	Demandes régionales étrangères	Nombre de classes indiquées
<b>Total</b>		<b>2258</b>	<b>3911</b>
DZ	Algérie	1	3
AR	Argentine	6	7
AU	Australie	9	15
AT	Autriche	5	13
BS	Bahamas	1	2
BH	Bahreïn	2	2
BD	Bangladesh	1	1

BE	Belgique	14	21
BR	Brésil	14	25
CA	Canada	27	48
CV	Cap Vert	2	2
KY	Îles caïmans	19	35
CN	Chine	312	573
CO	Colombie	1	1
CY	Chypre	7	8
CZ	République Tchèque	3	6
DK	Danemark	2	4
DO	République Dominicaine	1	1
CD	DRC	13	23
EG	Egypte	11	23
FI	Finlande	1	1
FR	France	234	517
DE	Allemagne	34	60
GH	Ghana	6	9
GI	Gibraltar	2	4
HK	Hong Kong	24	52
IN	Inde	157	222
ID	Indonésie	13	13
IE	Irlande	15	16
IL	Israël	1	1
IT	Italie	25	36
JP	Japon	48	106
JO	Jordan	3	4
KE	Kenya	8	17
KR	Corée	18	22
LV	Latvia	2	3
LB	Lebanon	11	20
LR	Liberia	1	2
LU	Luxembourg	11	34
MY	Malaisie	15	23
MT	Malte	2	5
MH	Îles Marshall	2	2
MU	Maurice	60	151
MC	Monaco	4	7
MA	Maroc	32	52
NG	Nigeria	90	135
OM	Oman	1	1
PK	Pakistan	2	2
PE	Pérou	2	6
PL	Pologne	11	11
PT	Portugal	7	9
QA	Qatar	6	10

MD	Moldavie	1	2
RU	Fédération russe	4	4
KN	Saint Kitts et Nevis	6	6
WS	Samoa	1	2
SA	Arabie saoudite	13	18
SC	Seychelles	109	110
SG	Singapore	36	68
ZA	Afrique du Sud	57	86
ES	Espagne	33	45
LK	Sri Lanka	5	7
SE	Suède	8	21
CH	Suisse	94	164
SY	Syrie	3	4
TW	Taiwan, Province of China	5	6
TH	Thaïlande	6	9
NL	Pays Bas	53	124
TT	Trinidad et Tobago	1	1
TN	Tunisie	15	28
TR	Turquie	20	25
UA	Ukraine	1	1
AE	Emirates Arabes unis	96	117
GB	Royaume uni	61	87
US	Etats unis d'Amérique	320	590
UZ	Ouzbékistan	1	1
VG	Îles vierges Britanniques	9	14
YE	Yémen	1	5

### III.3.2 Demandes internationales dans le cadre du système de Madrid

Tableau 17 : Répartition des demandes internationales dans le cadre du système Madrid par origine

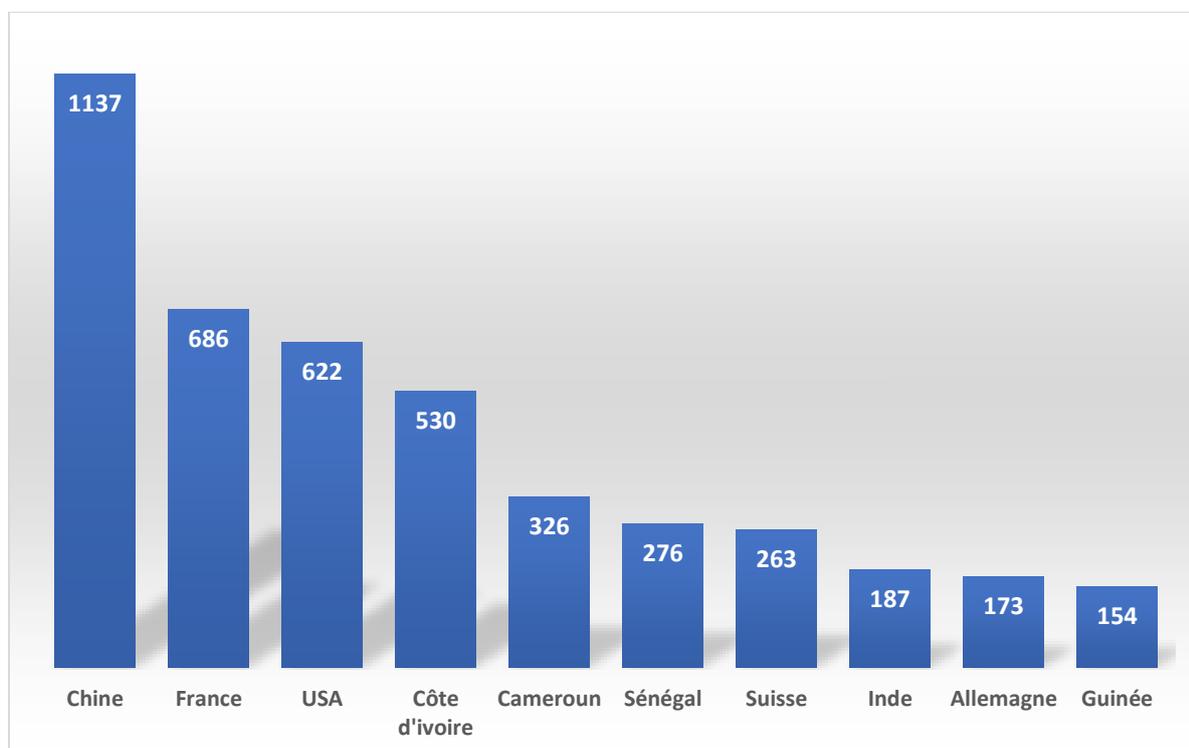
Code	Pays d'origine	Demandes internationales du système de Madrid	Nombre de classes indiquées
<b>Total</b>		<b>2981</b>	<b>7974</b>
DZ	Algérie	6	14
AM	Arménie	5	5
AU	Australie	30	72
AT	Autriche	18	89
BY	Belarus	2	2
BE	Belgique	34	95
BA	Bosnie et Herzégovine	1	1
BG	Bulgarie	67	193
KH	Cambodge	1	2

CM	Cameroun	1	5
CA	Canada	6	16
CN	Chine	825	1480
HR	Croatie	1	1
CU	Cuba	3	3
CY	Chypre	14	32
CZ	République Tchèque	10	110
DK	Danemark	26	78
EG	Egypte	10	12
EE	Estonie	3	7
FI	Finlande	14	40
FR	France	452	1737
DE	Allemagne	139	621
GR	Grèce	5	12
GG	Guernesey	1	1
HU	Hongrie	2	4
IS	Irlande	3	3
IN	Inde	30	48
ID	Indonésie	1	1
IR	Iran	6	22
IE	Islande	14	22
IL	Israël	3	3
IT	Italie	67	172
JP	Japon	54	255
KE	Kenya	1	1
KR	Corée	56	88
LV	Latvien	4	6
LB	Lebanon	6	6
LI	Liechtenstein	1	2
LT	Lithuanien	1	4
LU	Luxembourg	22	64
MG	Madagascar	2	3
MY	Malaisie	2	2
MH	Îles Marshall	2	5
MU	Maurice	8	20
MX	Mexique	1	1
MC	Monaco	5	25
MA	Maroc	62	121
NZ	Nouvelle-Zélande	1	1
NO	Norvège	4	13
PH	Philippines	1	1
PL	Pologne	20	107
PT	Portugal	21	51
MD	Moldavie	1	1
RO	Romanie	8	36

RU	Fédération Russe	17	51
RW	Rwanda	3	9
SM	San Marino	1	3
SA	Arabie saoudite	1	2
RS	Serbie	2	5
SG	Singapore	38	109
SI	Slovénie	1	2
ES	Espagne	82	180
SE	Suède	11	53
CH	Suisse	169	602
SY	Syrie	1	1
TH	Thaïlande	7	9
NL	Pays Bas	50	121
TN	Tunisie	14	32
TR	Turquie	73	152
UA	Ukraine	10	16
AE	Emirates Arabes Unis	3	3
GB	Royaume Unis	78	276
US	Etats Unis d'Amérique	302	540
VN	Viet Nam	21	67
VG	Îles vierges Britannique	14	25

### III.3.3 Dépôts de marques par pays d'origine, le Top 10 en 2019.

Figure 19 : Top 10 des origines de dépôts de marque en 2019



### III.4 Répartition des enregistrements de marques étrangères par pays d'origine en 2019.

Tableau 18 : Répartition des enregistrements de marques étrangères

Code	Pays d'origine	Marques enregistrées	Nombre de classes indiquées
<b>Total</b>		<b>5058</b>	<b>10810</b>
DZ	Algérie	12	28
AO	Angola	1	2
AM	Arménie	9	9
AU	Australie	28	56
AT	Autriche	16	78
BY	Belarus	1	3
BE	Belgique	46	108
BA	Bosnie et Herzégovine	1	1
BR	Brésil	18	31
BG	Bulgarie	67	177
CA	Canada	29	55
KY	Îles Caïman	17	32
CL	Chili	1	1
CN	Chine	1149	2092
CU	Cuba	3	3
CY	Chypre	28	48
CZ	République Tchèque	13	30
DK	Danemark	20	57
DO	République Dominicaine	1	1
CD	RDC	4	6
EG	Egypte	24	40
EE	Estonie	3	7
FI	Finlande	14	49
FR	France	691	2205
GE	Géorgie	1	1
DE	Allemagne	173	552
GH	Ghana	7	11
GR	Grèce	4	10
GG	Guernesey	1	1
HK	Hong Kong	25	53
HU	Hongrie	3	6
IS	Irlande	3	3
IN	Inde	200	275
ID	Indonésie	11	11
IR	Iran	6	11
IE	Islande	21	31

IL	Israël	4	4
IT	Italie	83	153
JP	Japon	110	294
JO	Jordan	7	10
KE	Kenya	9	18
KR	Corée	67	108
KW	Kuwait	2	3
LV	Latvia	4	8
LB	Lebanon	7	12
LT	Lituanie	1	4
LU	Luxembourg	29	80
MG	Madagascar	7	18
MY	Malaisie	16	22
MT	Malta	2	6
MH	Îles Marshal	3	7
MU	Maurice	63	133
MX	Mexico	1	1
MC	Monaco	5	5
MA	Maroc	102	209
NZ	Nouvelle-Zélande	1	1
NG	Nigeria	60	91
NO	Norvège	8	11
PK	Pakistan	5	5
PA	Panama	1	2
PY	Paraguay	3	3
PH	Philippines	1	1
PL	Pologne	27	94
PT	Portugal	33	61
QA	Qatar	5	7
MD	Moldavie	2	3
RO	Romanie	10	42
RU	Fédération Russe	31	74
RW	Rwanda	1	3
KN	Saint Kitts et Nevis	4	7
WS	Samoa	1	2
SA	Arabie Saoudite	11	20
SC	Seychelles	2	4
SG	Singapore	62	151
SI	Slovénie	2	6
ZA	Afrique du sud	57	78
ES	Espagne	123	214
LK	Sri Lanka	3	3
SE	Suède	16	43
CH	Suisse	260	594
SY	Syrie	4	6

TW	Taiwan, Province of China	3	3
TH	Thaïlande	7	10
NL	Pays Bas	105	233
TT	Trinidad et Tobago	1	1
TN	Tunisie	26	46
TR	Turquie	82	159
UA	Ukraine	12	20
AE	Emirates Arabes Unis	90	105
GB	Royaume Uni	139	283
US	Etats Unis d'Amérique	661	1180
VN	Viet Nam	12	42
VG	Îles vierges Britanniques	14	23

### III.4.1 Répartition des enregistrements de la voie régionale

Tableau 19 : Répartition des enregistrements des marques étrangères de la voie régionale

Code	Pays d'origine	Marques enregistrées	Nombre de classes indiquées
<b>Total</b>		<b>4118</b>	<b>7593</b>
DZ	Algérie	2	6
AO	Angola	1	2
AM	Arménie	1	1
AU	Australie	5	11
AT	Autriche	2	8
BE	Belgique	21	34
BJ	Bénin	116	226
BR	Brésil	18	31
BF	Burkina Faso	99	197
CM	Cameroun	326	641
CA	Canada	25	45
KY	Îles caïman	17	32
CF	Centrafrique	10	13
CL	Chili	1	1
CN	Chine	323	640
KM	Comores	3	7
CG	Congo	23	32
CI	Côte d'Ivoire	559	1108
CY	Chypre	7	8
CZ	République Tchèque	4	7
DK	Danemark	2	4
DO	République Dominicaine	1	1
CD	RDC	4	6
EG	Egypte	13	25
FI	Finlande	1	1

FR	France	246	602
GA	Gabon	62	99
DE	Allemagne	24	39
GH	Ghana	7	11
GN	Guinée	172	252
GW	Guinée Bissau	15	21
GQ	Guinée Equatoriale	9	15
HK	Hong Kong	25	53
IN	Inde	177	236
ID	Indonésie	10	10
IR	Iran	1	1
IE	Ireland	12	17
IL	Israël	1	1
IT	Italie	25	40
JP	Japon	55	122
JO	Jordan	7	10
KE	Kenya	9	18
KR	Corée	13	16
KW	Kuwait	2	3
LB	Lebanon	7	12
LU	Luxembourg	11	37
MG	Madagascar	5	15
MY	Malaisie	13	15
ML	Mali	121	241
MT	Malte	1	3
MH	Îles Marshal	2	4
MR	Mauritanie	68	85
MU	Maurice	58	120
MX	Mexico	1	1
MC	Monaco	1	1
MA	Maroc	38	74
NE	Niger	29	107
NG	Nigeria	60	91
PK	Pakistan	5	5
PA	Panama	1	2
PY	Paraguay	3	3
PL	Pologne	11	11
PT	Portugal	14	16
QA	Qatar	5	7
MD	Moldavie	1	2
RU	Fédération Russe	4	6
KN	Saint Kitts et Nevis	4	7
WS	Samoa	1	2
SA	Arabie Saoudite	10	18

SN	Sénégal	285	565
SC	Seychelles	2	4
SG	Singapore	21	41
ZA	Afrique du Sud	57	78
ES	Espagne	37	46
LK	Sri Lanka	3	3
SE	Suède	5	6
CH	Suisse	76	109
SY	Syrie	2	4
TW	Taiwan, Province of China	3	3
TD	Tchad	10	12
TH	Thaïlande	4	5
NL	Pays Bas	56	121
TG	Togo	101	207
TT	Trinidad et Tobago	1	1
TN	Tunisie	11	17
TR	Turquie	13	17
UA	Ukraine	2	2
AE	Emirates Arabes Unis	87	102
GB	Royaume Uni	57	88
US	Etats Unis d'Amérique	347	612
VN	Viet Nam	1	1
VG	Îles vierges Britannique	7	11

### III.4.2 Répartition des enregistrements selon la voie Madrid

Tableau 20 : Répartition des enregistrements des marques Madrid

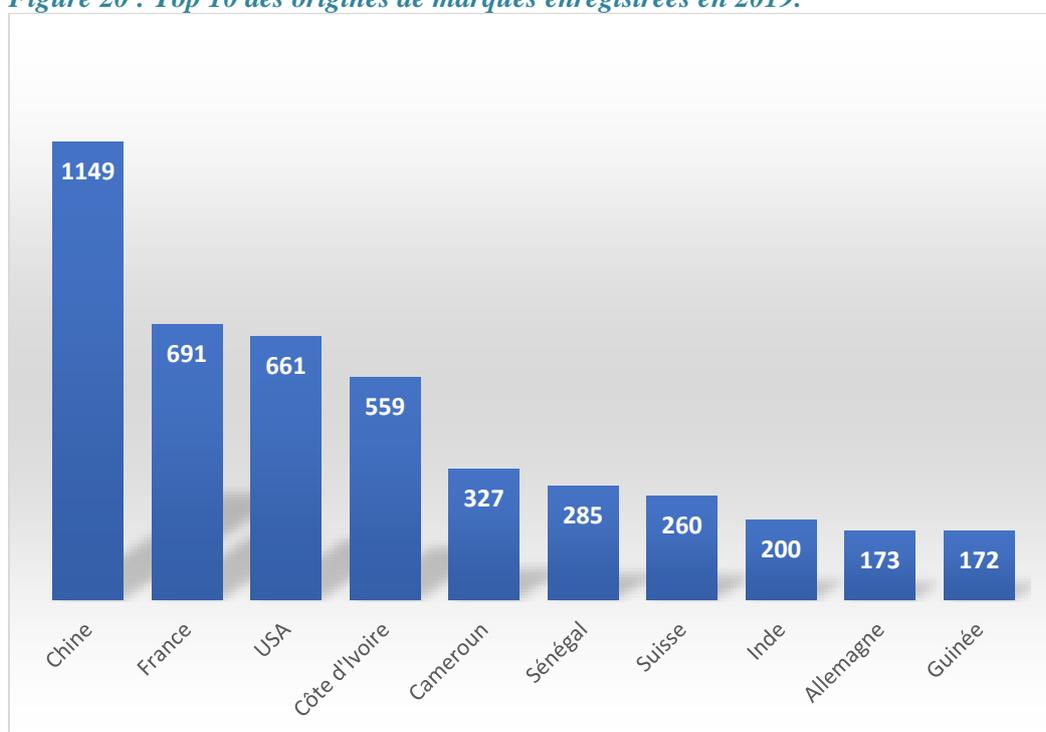
Code	Pays d'origine	Marques enregistrées	Nombre de classes indiquées
<b>Total</b>		<b>2949</b>	<b>7050</b>
DZ	Algérie	10	22
AM	Arménie	8	8
AU	Australie	23	45
AT	Autriche	14	70
BY	Belarus	1	3
BE	Belgique	25	74
BA	Bosnie et Herzégovine	1	1
BG	Bulgarie	67	177
CM	Cameroun	1	5
CA	Canada	4	10
CN	Chine	826	1452
CU	Cuba	3	3
CY	Chypre	21	40

CZ	République Tchèque	9	23
DK	Danemark	18	53
EG	Egypte	11	15
EE	Estonie	3	7
FI	Finlande	13	48
FR	France	445	1603
GE	Georgia	1	1
DE	Allemagne	149	513
GR	Grèce	4	10
GG	Guernesey	1	1
HU	Hongrie	3	6
IS	Islande	3	3
IN	Inde	23	39
ID	Indonésie	1	1
IR	Iran	5	10
IE	Ireland	9	14
IL	Israël	3	3
IT	Italie	58	113
JP	Japan	55	172
KR	Corée	54	92
LV	Latvia	4	8
LT	Lituanie	1	4
LU	Luxembourg	18	43
MG	Madagascar	2	3
MY	Malaisie	3	7
MT	Malte	1	3
MH	Îles Marshall	1	3
MU	Maurice	5	13
MC	Monaco	4	4
MA	Maroc	64	135
NZ	Nouvelle-Zélande	1	1
NO	Norvège	8	11
PH	Philippines	1	1
PL	Pologne	16	83
PT	Portugal	19	45
MD	Moldavie	1	1
RO	Romanie	10	42
RU	Fédération Russe	27	68
RW	Rwanda	1	3
SA	Arabie Saoudite	1	2
SG	Singapore	41	110
SI	Slovénie	2	6
ES	Espagne	86	168
SE	Suède	11	37
CH	Suisse	184	485

SY	Syrie	2	2
TH	Thaïlande	3	5
NL	Pays Bas	49	112
TN	Tunisie	15	29
TR	Turquie	69	142
UA	Ukraine	10	18
AE	Emirates Arabes Unis	3	3
GB	Royaume Uni	82	195
US	Etats unis d'Amérique	314	568
VN	Viet Nam	11	41
VG	Îles vierges Britanniques	7	12

### III.5 Enregistrement des marques par pays, le Top 10 en 2019

Figure 20 : Top 10 des origines de marques enregistrées en 2019.



## IV : LES DESSINS ET MODELS INDUSTRIELS (DMI)

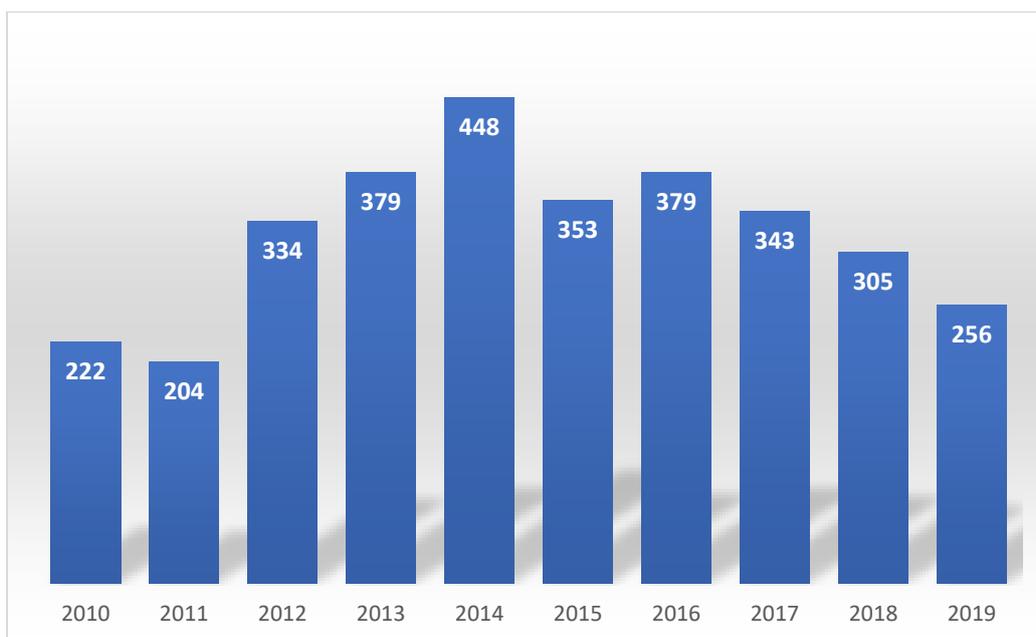
Deux voies de protection de DMI sont possibles à l'OAPI :

- Le droit d'auteur : sans aucunes formalités. La création du dessin ou modèle industriel confère d'office la protection pour une période de 25 ans pour les droits patrimoniaux sur l'œuvre d'art appliqué (art. 26 annexe VII de l'accord de Bangui).
- Le droit spécifique des dessins ou modèles industriels : il est subordonné au dépôt d'une demande à l'OAPI. Le certificat d'enregistrement confère la protection pour une durée de cinq (5) ans avec la possibilité de deux renouvellements successifs de 5 années soit un total de protection pouvant atteindre 15 ans.

### IV.1 TENDANCE GENERALE

Les graphiques 21 et 22 ci-après présentent respectivement l'évolution des demandes et des enregistrements de Dessins et Modèles Industriels à l'OAPI entre 2010 et 2019.

*Figure 21 : Evolution des demandes de DMI*



Les demandes de DMI affichent une croissance continue de leurs dépôts sur trois ans entre 2012 et 2014 avant de chuter de 21,20% en 2015, tandis que l'année 2016 a été marquée par une faible reprise de croissance du niveau des dépôts en raison des perspectives favorables du marché. Le volume des dépôts de DMI est en baisse de manière continue depuis 2017.

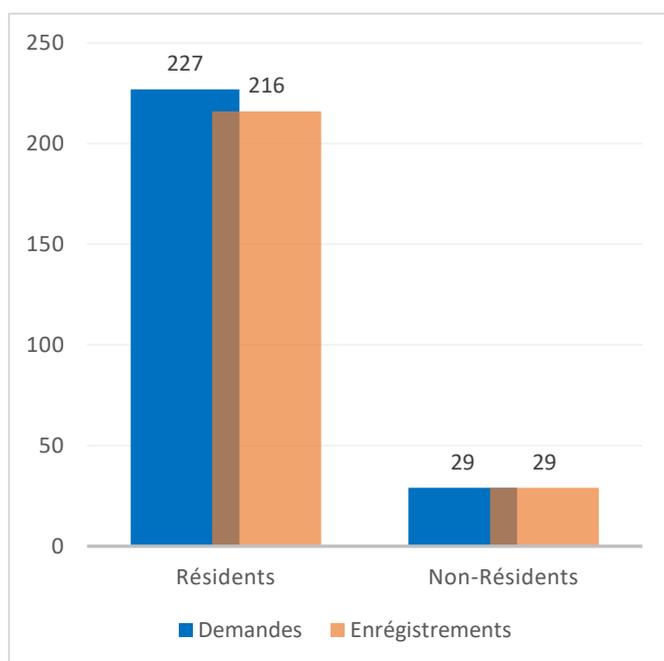
Figure 22 : Evolution des enregistrements de DMI



Le volume des DMI enregistrés affiche une croissance continue depuis 2014 jusqu'en 2017 avant de connaître de baisse de 31,25% et 10,9% respectivement en 2018 et 2019.

#### IV.2 Répartition des demandes et des DMI enregistrés par origine de dépôts.

Figure 23 : Répartition par origine des demandes et DMI enregistrés



Les résidents de l'OAPI concentrent plus de 88% de la demande globale de DMI en 2019. La tendance des enregistrements est tout aussi en faveur des Résidents qui inscrivent un taux de 88,2% du volume des DMI enregistrés sur la même période d'observation. Notons aussi à titre de rappel que les dépôts des résidents sont historiquement en nombre élevé par rapport à ceux en provenance de l'étranger.

## IV.3 REPARTITION DES DMI PAR PAYS D'ORIGINE DE DÉPÔTS

### IV.3.1 Répartition des DMI des résidents

Tableau 21 : Distribution des demandes de DMI des Résidents

Pays	Années		Variations (%)
	2018	2019	
Bénin	3	1	-66,67
Burkina Faso	7	12	71,43
Cameroun	35	35	0,00
Centrafrique	1	1	0,00
Congo	0	1	-
Côte d'Ivoire	92	64	-30,43
Gabon	6	13	116,67
Guinée	39	49	25,64
Guinée - Bissau	7	4	-42,86
Mali	13	16	23,08
Mauritanie	0	1	-
Sénégal	52	18	-65,38
Tchad	0	5	-
Togo	3	7	133,33
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>227</b>	<b>-12,02</b>

Le volume des demandes de DMI des résidents de l'OAPI a baissé de 12,02% en 2019, le nombre des demandes passant de 258 à 227 respectivement en 2018 et 2019. La Côte d'Ivoire est toujours au premier rang dans cette catégorie et malgré une baisse observée de 30,43% de ses dépôts. Ses demandes sont passées de 92 à 64 dépôts, chiffre qui représente un volume de 28,2% de l'ensemble de la demande des résidents estimée à 305 dépôts en 2019. La Côte d'Ivoire est suivie au classement 2019 par la

Guinée et le Cameroun avec respectivement 49 et 35 dépôts. Les résidents de l'OAPI demeurent les principaux usagers du système dans la catégorie des DMI en 2019.

Tableau 22 : Distribution des enregistrements de DMI des Résidents

Pays	Années		Variations (%)
	2018	2019	
Bénin	3	1	-66,67
Burkina Faso	7	12	71,43
Cameroun	30	37	23,33
Centrafrique	0	0	-
Congo	0	1	-
Côte d'Ivoire	79	58	-26,58
Gabon	6	12	100,00
Guinée	38	49	28,95
Guinée - Bissau	8	4	-50,00
Mali	12	16	33,33
Mauritanie	0	1	-
Sénégal	51	18	-64,71
Togo	3	7	133,33
<b>Total</b>	<b>237</b>	<b>216</b>	<b>-8,86</b>

Le taux d'enregistrements de DMI réalisé par les résidents de l'OAPI en 2019 et estimé à 95,1%. Ce qui signifie qu'une partie des DMI déposée en 2019 n'ont pas été enregistrées au courant de la même année d'observation. Ce taux est étroitement corrélé avec les stocks des enregistrements en baisse de 8,86 en 2019.

### IV.3.2 Répartition des DMI étrangers

Tableau 23 : Distribution des demandes de DMI Etrangers

Le volume de demandes de DMI des non-résidents est passé de 47 à 29 respectivement en 2018 et 2019.

Pays	Années	
	2018	2019
Afrique du Sud	11	2
Algérie	0	1
Allemagne	0	1
Chine	5	5
Brésil	1	0
Espagne	0	1
Etats-Unis d'Amérique	2	3
France	3	1
Île Maurice	1	0
Île de Man	1	0
Hong Kong	1	2
Inde	10	4
Japon	0	1
Maroc	6	3
Liban	2	0
Pays-Bas	1	2
Syrie	3	0
Tunisie	0	3
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>29</b>

*Tableau 24 : Distribution des enregistrements de DMI Etrangers*

Le volume des DMI enregistré est passé de 38 en 2018 à 29 en 2019, soit une baisse de 23,7%. L'Afrique du Sud avec ses 9 titres délivrés, représente 31% des enregistrements de DMI en 2019.

Pays	Années	
	2018	2019
Afrique du Sud	4	9
Allemagne	0	1
Chine	3	4
Espagne	0	2
Etats-Unis d'Amérique	3	1
France	3	1
Île Maurice	1	0
Île de Man	1	0
Brésil	1	0
Inde	9	3
Liban	2	0
Maroc	6	2
Pays-Bas	1	2
République de Corée	0	0
Hong Kong	0	1
Syrie	3	0
Turquie	1	0
Tunisie	0	3
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>29</b>

## V : LES NOMS COMMERCIAUX

Les demandes d'enregistrement des noms commerciaux reçues par l'OAPI proviennent exclusivement de ses États membres. L'activité des dépôts dans ce secteur affiche 5223 demandes en 2019, chiffre qui représente une baisse de 60,08%.

### *V.1 Activités en matière de Noms Commerciaux en 2019.*

*Tableau 25 : Demandes des noms commerciaux*

Pays	Demandes		Variations (%)
	2018	2019	
Bénin	19	36	89,47
Burkina Faso	98	95	-3,06
Cameroun	246	209	-15,04
Centrafrique	54	192	255,56
Congo	74	74	0,00
Côte d'Ivoire	186	201	8,06
Gabon	0	1	-
Guinée	20	5	-75,00
Guinée - Bissau	83	58	-30,12
Guinée Equatoriale	0	6	-
Mali	43	59	37,21
Mauritanie	2	5	150,00
Niger	8	8	0,00
Sénégal	12 231	4 218	-65,51
Tchad	3	11	266,67
Togo	16	45	181,25
<b>Total</b>	<b>13 083</b>	<b>5 223</b>	<b>-60,08</b>

**Tableau 26 : Enregistrements des noms commerciaux**

Pays	Enregistrements		Variations (%)
	2018	2019	
Bénin	13	40	207,69
Burkina Faso	92	100	8,70
Cameroun	206	235	14,08
Centrafrique	41	62	51,22
Congo	69	57	-17,39
Côte d'Ivoire	171	213	24,56
Gabon	0	1	-
Guinée	5	14	180,00
Guinée - Bissau	76	65	-14,47
Guinée Equatoriale	0	7	-
Mali	41	60	46,34
Mauritanie	2	4	100,00
Niger	7	7	0,00
Sénégal	9748	8989	-7,79
Tchad	1	12	1100,00
Togo	28	46	64,29
<b>Total</b>	<b>10500</b>	<b>9912</b>	<b>-5,60</b>

Le Sénégal occupe le première place au classement avec son nombre très élevé de demandes de noms commerciaux comparativement aux autres pays. En effet, ses demandes représentent une part de 80,7% de la demande totale dans la catégorie des noms commerciaux en 2019, soient 4218 demandes, chiffre qui correspond à une baisse de 65,5% par rapport au niveau observé en 2018. Le Sénégal est suivi par le Cameroun et la Centrafrique et Côte d'ivoire.

## VI : LES PUBLICATIONS DES TITRES AU BULLETIN OFFICIEL (BOPI)

L'OAPI publie régulièrement, dans le Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle (BOPI), les brevets délivrés, les certificats d'enregistrement de modèles d'utilité, les enregistrements de marques, de noms commerciaux, de dessins et modèles industriels ainsi que les informations y relatives.

Les brevets délivrés sont publiés également sous forme de fascicules, ceux-ci sont gravés actuellement sur CD-Rom.

**Tableau 27 : Publications du BOPI aux 31 décembre 2018 et 2019**

BOPI	PERIODE		VARIATION
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	(%)
De marques enregistrées	22	12	-45,45
De brevets d'invention	19	12	-36,84
De noms commerciaux	14	7	-50,00
De dessins et modèles industriels	19	12	-36,84
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>43</b>	<b>-27,12</b>

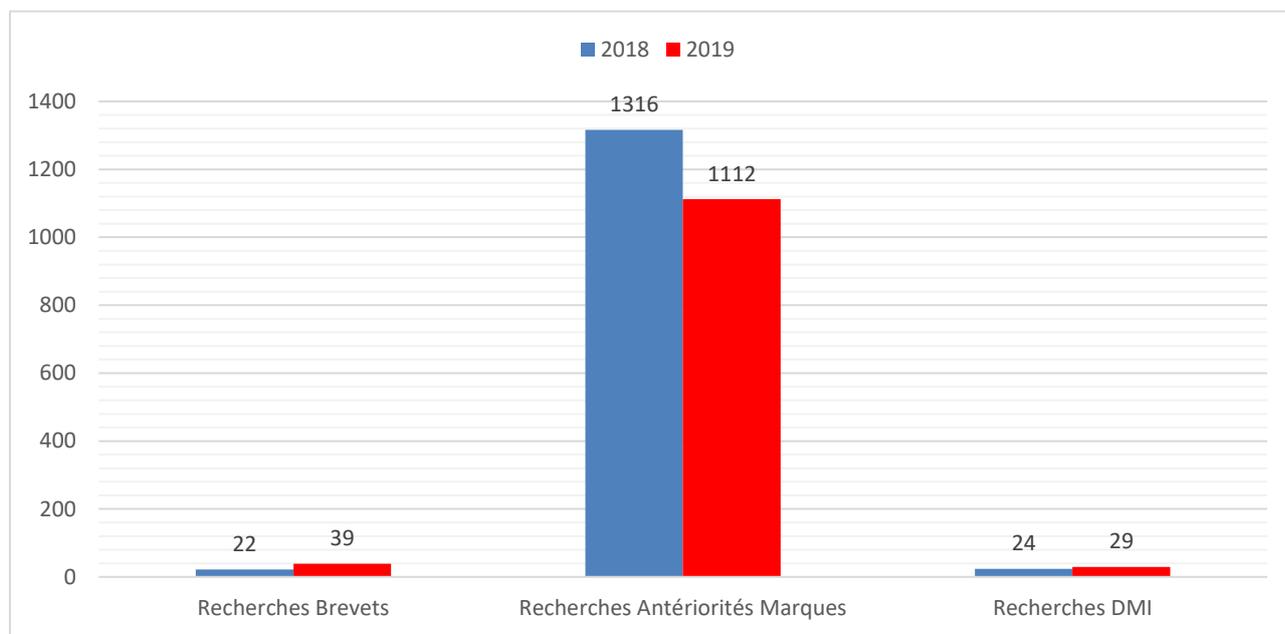
**Tableau n° 28 : Situation des titres et autres opérations de propriété industrielle publiés dans le BOPI**

LIBELLES	PERIODE		VARIATION
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	(%)
Brevets	823	343	-58,32
Marques	11 722	7 065	-39,73
Dessins et modèles industriels	549	287	-47,72
Noms commerciaux	10 499	8 151	-22,36
Marques renouvelées	2 681	2 329	-13,13
Dessins et modèles industriels renouvelés	103	82	-20,39
Inscriptions au RSB	65	64	-1,54
Inscriptions au RSM	2 502	1 746	-30,22
Inscriptions au RSDMI	4	2	-50,00
<b>TOTAL</b>	<b>28 948</b>	<b>20 069</b>	<b>-30,67</b>

## VII : LES RECHERCHES ET RENSEIGNEMENTS

Elles concernent à la fois les recherches d'antériorités, les renseignements et la recherche portant sur un brevet ou un certificat d'addition.

### VII.1 Recherches par titre



Les recherches d'antériorités et les demandes de renseignements portant sur les marques ont représenté l'essentiel de l'activité. Ces recherches sont passées de 1316 en 2018 à 1112 en 2019, soit une diminution de 15,5% par rapport à leur niveau en 2018.

Les recherches et les demandes de renseignements portant sur les brevets et les DMI sont en légère progression. Elles sont passées de 22 à 39 pour les brevets et 24 à 29 pour les DMI.